Informations périodiques SFDR

Belfius Insurance

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit: BI FvS Global Flexible Bond
Identifiant d'entité juridique (LEI): 549300J5UIRMVZOJBV45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

- ☐ dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** ___%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme curables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par Flossbach vonStorch IV - Global Flexible Bond, le produit financier a pris en compte les indicateurs de durabilité suivants au cours de la période considérée :

Des critères d'exclusion portant sur les caractéristiques sociales et environnementales ont été appliqués. Ces critères comprenaient, par exemple, l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant certains modèles économiques. La section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?» comprend une liste des critères d'exclusion pertinents.

Une politique d'engagement a été menée pour œuvrer en faveur d'une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité. La politique d'engagement couvrait les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre et questions sociales/de personnel. À la fin de la période considérée, 98 % des actifs des compartiments étaient affectés à des investissements présentant des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promus par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des caractéristiques environnementales et sociales promues de Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond a été la suivante :

1) Exclusions appliquées :

Le respect des exclusions appliquées se fonde sur les seuils de chiffre d'affaires, qui ont été mis en œuvre et atteints comme suit au cours de la période considérée. Aucun investissement n'a été réalisé dans les entreprises qui génèrent

> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production et de la vente d'armes controversées et non conventionnelles
> 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production et de la vente d'armes conventionnelles
> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'exploitation minière sans respecter simultanément les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sans disposer d'une politique de contrôle et de limitation des impacts environnementaux de ce secteur d'activité
> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production conventionnelle de pétrole et de gaz, à moins de générer simultanément au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production de gaz naturel ou de sources d'énergie renouvelables
> 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production de charbon, de pétrole et de gaz non conventionnels
> 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de la propriété ou de l'exploitation d'entreprises liées aux jeux de hasard > 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production de tabac
> 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de ventes de tabac en gros
> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production, de la fabrication et de la vente d'huile de palme
> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production, de la fabrication et de la vente de soja. Les sociétés actives dans la production d'électricité sont exclues si leur utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité dépasse l'un des seuils ci-dessous Charbon > 5 %
Pétrole et gaz > 20 %

En outre, l'examen interne n'a mis en évidence aucun investissement dans des entreprises ayant commis de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) sans perspective d'évolution positive. En outre, aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs de pays qui sont classés comme « non libres » selon le Freedom House Index.

2) Politique d'engagement en cas d'incidences négatives particulièrement graves:

Émissions de gaz à effet de serre :

Afin de mesurer les incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité liés aux émissions de gaz à effet de serre, les analyses ESG internes ont examiné les indicateurs suivants et les ont classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de la gravité des incidences négatives potentielles, de la manière dont elles sont traitées et de la disponibilité des données : Émissions de gaz à effet de serre (niveaux 1 et 2), intensité des émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone selon les niveaux 1 et 2, ainsi que consommation de sources d'énergie non renouvelables.

Au cours de la période considérée, aucune société du portefeuille n'a été identifiée, dans le cadre de l'analyse interne, comme ayant des incidences négatives particulièrement graves sur les émissions de gaz à effet de serre.

Initiative proactive d'engagement envers les objectifs climatiques : Pour promouvoir l'amélioration des performances des sociétés du portefeuille en matière de gaz à effet de serre, nous avons commencé à collaborer directement avec des entreprises qui n'ont pas encore fixé d'objectifs climatiques et qui n'ont vraisemblablement pas encore mis en œuvre de mesures systématiques de réduction des gaz à effet de serre. Même si nous n'avons détecté aucune preuve d'incidences négatives particulièrement graves dans ces cas, nous espérons, en nous engageant activement, souligner l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de passer aux énergies renouvelables.

L'analyse de toutes les sociétés du portefeuille visant à déterminer si les objectifs climatiques définis sont compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat a produit le résultat suivant au 31 décembre 2025 :

- *40 entreprises ont fixé des objectifs climatiques conformes à l'Accord de Paris sur le climat*
- *1 entreprise a fixé des objectifs climatiques qui ne sont pas cohérents avec l'Accord de Paris sur le climat ou s'est engagée à publier prochainement des objectifs climatiques*
- *0 entreprise n'a pas fixé d'objectifs climatiques et ne s'est pas engagée à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre*

Questions sociales et de personnel

Afin de mesurer les incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité liés aux questions sociales/de personnel, les analyses ESG internes ont examiné en détail les indicateurs suivants et les ont classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de la gravité des incidences négatives potentielles, de la manière dont elles sont traitées et de la disponibilité des données : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et mesures et processus mis en place pour se conformer aux principes et lignes directrices.

Au cours de la période considérée, aucune des sociétés du portefeuille n'a été identifiée comme ayant violé de manière particulièrement grave les principes ou lignes directrices susmentionnés.

Mesures mises en œuvre :

Les mesures mises en œuvre au cours de la période de référence pour répondre aux objectifs environnementaux et sociaux sont présentées dans la section « Quelles mesures ont été mises en œuvre pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? »

...et par rapport aux périodes précédentes?

1) Performance des critères d'exclusion appliqués

Exercice clos le 31/12/2023 : Le compartiment satisfaisait à tous les critères d'exclusion appliqués.
Exercice clos le 31/12/2024 : Le compartiment satisfaisait à tous les critères d'exclusion appliqués.
Exercice clos le 31/12/2025 : Le compartiment satisfaisait à tous les critères d'exclusion appliqués.

2) Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pris en compte

Émissions de gaz à effet de serre

Exercice clos le 31/12/2022 : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre dans les sociétés du portefeuille.
Exercice clos le 31/12/2023 : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre dans les sociétés du portefeuille.
Exercice clos le 31/12/2024 : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre dans les sociétés du portefeuille.
Exercice clos le 31/12/2025 : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre dans les sociétés du portefeuille.

Les questions sociales et de personnel

Exercice clos le 31/12/2022 : Le processus d'analyse exclusif a mis en évidence des incidences particulièrement graves sur les questions sociales et de personnel dans une des sociétés du portefeuille.
Exercice clos le 31/12/2023 : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur les questions sociales et de personnel dans les sociétés du portefeuille.
Exercice clos le 31/12/2024 : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur dans les sociétés du portefeuille.
Exercice clos le 31/12/2025 les questions sociales et de personnel : Le processus d'analyse exclusif n'a mis en évidence aucune incidence particulièrement grave sur dans les sociétés du portefeuille.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond n'a réalisé aucun investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidentes négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond a examiné les principales incidences négatives (indicateurs PAI ou PAI) de la décision d'investissement sur les facteurs de durabilité conformément à l'article 7, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité), ainsi qu'un indicateur climatique supplémentaire (« entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone ») et deux indicateurs sociaux supplémentaires (« Absence de politique en matière de droits de l'homme » et « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ») dans le cadre d'un processus d'investissement interne, en mettant particulièrement l'accent sur certains indicateurs PAI. La stratégie d'investissement s'est concentrée sur les PAI prioritaires suivants : Émissions de gaz à effet de serre (niveaux 1 et 2), intensité des émissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone selon les niveaux 1 et 2, ainsi que consommation de sources d'énergie non renouvelables. En outre, une attention particulière a été accordée aux violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, aux violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux mesures et processus mis en place pour se conformer aux principes et lignes directrices. La prise en compte des PAI a également permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond.

L'identification, la hiérarchisation et l'évaluation des PAI ont été réalisées dans le cadre du processus d'analyse interne à l'aide d'analyses ESG spécifiquement préparées pour les émetteurs/garants bénéficiaires des investissements individuels et prises en compte dans le profil risque-rendement des analyses de l'entreprise. Les indicateurs PAI ont été classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence, de la gravité des incidences négatives et de la disponibilité des données. L'évaluation n'était pas fondée sur des fourchettes ou des seuils rigides que les entreprises devaient respecter ou atteindre; l'accent était plutôt mis sur la question de savoir s'il y avait une évolution positive dans la façon dont elles géraient les indicateurs PAI.

Les données primaires publiées par les sociétés du portefeuille ont été recueillies dans le cadre du processus d'analyse interne pour identifier les PAI prioritaires, par exemple dans le cadre du rapport sur la durabilité. Cela a permis d'examiner au mieux les données et leur qualité ainsi que d'évaluer la manière dont les sociétés du portefeuille ont géré les facteurs considérés. En raison de la qualité et de la couverture insuffisantes des points de données individuels, Flossbach von Storch a eu recours à des activités d'engagement pour œuvrer en faveur d'une amélioration.

Politique d'engagement appliquée :

Lorsque des cas d'incidences négatives particulièrement graves sont observés, la politique d'engagement vise à collaborer avec les entreprises les plus concernées par le problème, dans le but de les aider à évoluer de manière plus bénéfique. De plus amples renseignements sur les mesures mises en œuvre sont présentés dans la section « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Exclusions appliquées :

Le respect des exclusions a contribué à réduire ou à éviter l'indicateur PAI 10 « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales », l'indicateur PAI 14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) » et l'indicateur PAI 4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles », par exemple (liste non exhaustive) :

- l'exclusion de la production de charbon,
- l'exclusion des entreprises qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations unies (sans perspectives positives) et
- l'exclusion des armes controversées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les informations présentées donnent un aperçu des quinze principaux investissements du compartiment (les 15 premières positions).

Tous les principaux investissements sont présentés sous forme agrégée. Ils sont déterminés sur la base de leurs numéros d'identification de titre respectifs (WKN/ISIN). Conformément aux dispositions réglementaires, les pondérations les plus élevées sont basées sur la moyenne de quatre dates de clôture trimestrielles de la période de référence. Toutes les valeurs sont indiquées en euros pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Le tableau fournit également des renseignements sur le secteur et le siège social de l'émetteur

La liste comprend les investissements constituent **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 – 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
USTSYINFL IX N/B 1,25 % 23-15/04/2028	États	2,66 %	États-Unis d'Amérique
USTSYINFL IX N/B 1,125 % 23-15/01/2033	États	2,58 %	États-Unis d'Amérique
US TREASURY N/B 4,125 % 23-15/06/2026	États	2,49 %	États-Unis d'Amérique
EUROPEAN UNION 4 % 23-04/04/2044	États	2,46 %	Supranational
KFW 3,125 % 23-07/06/2030	États	1,96 %	Allemagne
GOUV. AUSTRALIEN 4,5 % 13-21/04/2033	États	1,93 %	Australie
EUROPEAN UNION 3,375 % 23-04/10/2038	États	1,89 %	Supranational
DZ HYP AG 0,01 % 21-20/04/2029	Finance	1,74 %	Allemagne
RECKITT BEN TSY 3,625 % 23-14/09/2028	Biens de consommation de base	1,71 %	Royaume-Uni
US TREASURY N/B 4,25 % 24-28/02/2031	États	1,69 %	États-Unis d'Amérique
GIVAUDAN FIN EUR 4,125 % 23-28/11/2033	Matériaux	1,69 %	Suisse
CRED MUTUEL HOME 3 % 24-23/07/2029	Finance	1,54 %	France

KFW 3,25 % 23-24/03/2031	États	1,48 %	Allemagne
LB BADEN-WUERT 3,25 % 23-27/09/2027	États	1,46 %	Allemagne
DEUTSCHE BOERSE 3,75 % 23-28/09/2029	Finance	1,38 %	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements liés à la durabilité était de 96,37%. Les investissements liés à la durabilité sont ceux qui sont compatibles avec les caractéristiques environnementales et sociales de Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond.

Quelle était l'allocation des actifs?

Au 31 décembre 2025, l'allocation des actifs de Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond s'établissait comme suit.

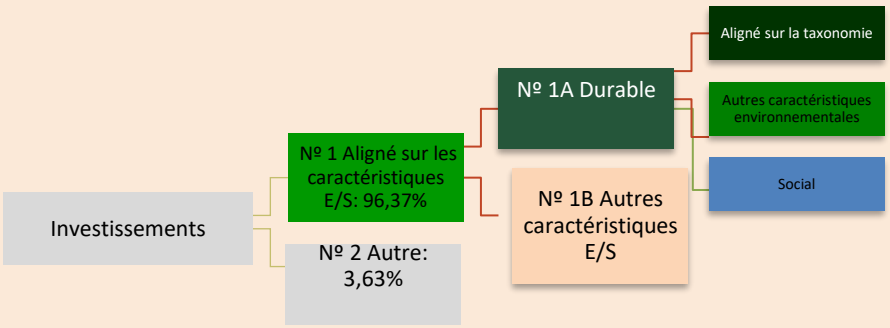
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S :

96,37% ont été investis dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire qui font l'objet d'un examen continu en ce qui concerne les critères d'exclusion susmentionnés et les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

#2 Autres :

La part restante des placements (3,63%) concernait, notamment, les actifs liquides (par exemple, les liquidités destinées à couvrir les obligations de paiement à court terme) et les instruments dérivés.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissement dans des actifs spécifiques.



***La catégorie N° 1 Aligné sur les caractéristiques E/S** : inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

Cette catégorie comprend :

- *La **sous-catégorie #1A Durables** couvrant les investissements durables ayant les objectifs environnementaux et sociétaux ;*
- *La **sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables*

***La catégorie N° 2 Autre** : inclut les investissements restants du produit financier qui n'étaient ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.*

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	Part en %
États	États	54,42 %
Finance	Banque	8,96 %
Finance	Services financiers	3,74 %
Santé	Industrie pharmaceutique, biotechnologies et sciences de la vie	5,35 %
Santé	Équipements et services de santé	1,49 %
Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	2,76 %
Consommation discrétionnaire	Automobiles et composants	2,20 %
Consommation discrétionnaire	Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	1,43 %
Valeurs industrielles	Biens d'équipement	3,52 %
Valeurs industrielles	Transport	0,64 %
Autres	Autres	3,63 %
Biens de consommation de base	Articles ménagers et personnels	1,74 %
Biens de consommation de base	Alimentation, boissons et tabac	1,10 %
Biens de consommation de base	Biens de consommation de base, distribution et vente au détail	0,62 %
Services de communication	Services de télécommunication	1,86 %
Services de communication	Médias et divertissement	1,44 %
Matériaux	Matériaux	2,70 %
Technologies de l'information	Logiciels et services	1,82 %
Services publics	Services publics	0,58 %

0 % des actifs du compartiment a été investi dans le secteur des combustibles fossiles.

En raison des différences d'arrondi des montants individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnement étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond a mis en avant les caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas cherché à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie. Les investissements n'ont contribué à la réalisation d'aucun des objectifs environnementaux spécifiés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie de l'UE). La part des investissements écologiquement durables réalisés conformément à la taxonomie de l'UE était donc de 0 %.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

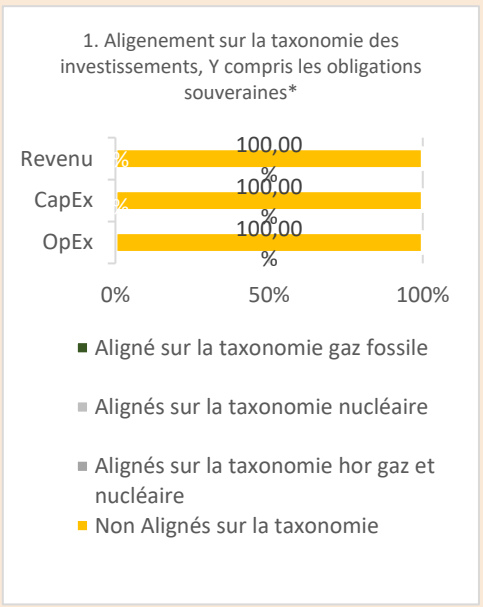
☐ Oui

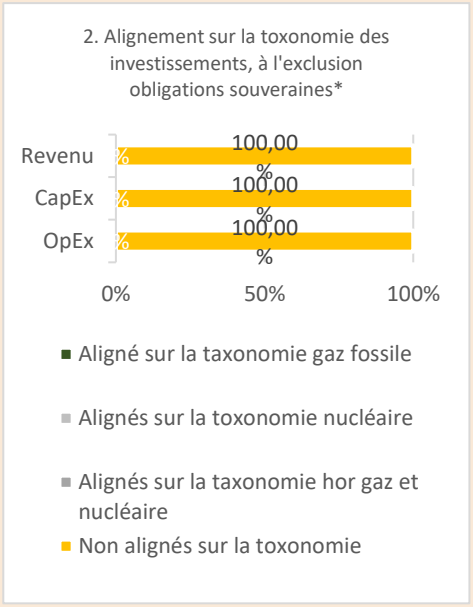
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :
-Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
-Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des société dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique présente l'alignement taxinomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* ***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines***

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 / 1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond promeut les caractéristiques E/S mais ne s'efforce pas de réaliser des investissements durables. En conséquence, la part des investissements dans les activités de transition et habilitantes était de zéro pour cent.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond promeut les caractéristiques E/S mais ne s'efforce pas de réaliser des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond promeut les caractéristiques E/S mais ne réalise pas d'investissements durables


le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** régissant les activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond promeut les caractéristiques E/S mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « **Nº 2 Autres** », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au 31 décembre 2025, les investissements suivants étaient classés dans la catégorie « #2 autres»:

- Actifs liquides, principalement sous forme de liquidités, destinés à couvrir les obligations de paiement à court terme sans garanties environnementales ou sociales minimales.
- Instruments dérivés. Aucune garantie environnementale ou sociale minimale n'a été définie ici.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Les mesures suivantes ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales de Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond:

1) Exclusions appliquées :

Les critères d'exclusion énumérés dans la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » ont été constamment revus et mis à jour sur la base de données de recherche ESG internes et externes. Le respect des critères d'exclusion a été contrôlé tant avant la réalisation d'un investissement que pendant la période de détention suivante.

2) Politique d'engagement en cas d'incidences négatives particulièrement graves :

Émissions de gaz à effet de serre

Au cours de la période considérée, aucune société du portefeuille n'a été identifiée, dans le cadre de l'analyse interne, comme ayant des incidences négatives particulièrement graves sur les émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, aucune position n'a donné lieu à des incidences négatives particulièrement graves au cours de la période considérée.

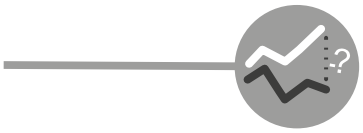
Pour favoriser l'amélioration concernant les émissions de gaz à effet de serre, le compartiment s'est engagé activement auprès de 1 société du portefeuille qui ne s'est pas encore fixé d'objectifs climatiques. Au 31 décembre 2025 : les discussions sont toujours en cours, car aucun engagement n'a encore été finalisé.

Les questions sociales et de personnel

Au cours de la période considérée, aucune société du portefeuille n'a été identifiée, au moyen d'analyses internes, comme ayant des incidences négatives particulièrement graves sur les questions sociales et de personnel.

En conséquence, aucune position n'a donné lieu à des incidences négatives particulièrement graves au cours de la période considérée.

Flossbach von Storch rend également compte des activités exercées en tant que propriétaire actif dans le rapport annuel sur l'actionnariat actif, qui est publié sur le site internet avec les informations relatives à la durabilité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible Bond promeut les caractéristiques E/S mais ne désigne pas d'indice comme indice de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*